Or, le gouvernement est, selon le mot d'un député, *responsable* de ce scandale. Il ne lui appartient plus d'indiquer le scandale, comme on le lui reprochait hier, et, bon gré mal gré, les choses doivent être poussées jusqu'au bout. Le ministère a, du reste, intérêt à faire la vérité complète ». Il groupera ainsi une majorité *sincère* et stable, et son existence sera assurée pour de longs mois. S'il agissait autrement, il disqualifierait de s'effondrer honnêtement, déshonoré par d'inutiles complaisances.

M. Boyer se retire

M. Antide Boyer quitte le Palais-Bourbon à 6 h. 1/2. « Je suis fatigué d'attendre nous dit-il. On m'a fait savoir que la commission ne croyait pas qu'il y ait lieu de me entendre, étant le vaste complé qu'elle a *en sa possession* que les *carnets* d'Arton.

Nous demandons à M. Mougeot si dans le rapport de M. Le Poittevin au procureur général, rapport en date du 26 mars, figurait d'autres noms que ceux de MM. Henry Marel, Antide Boyer, Rimbert et Lévrey. M. Mougeot refuse de répondre. « Je ne puis rien dire à ce sujet », nous déclare-t-il.

LE GARDE DES SCEAUX rappelé par la Commission

La Commission, qui avait déjà entendu deux fois le garde des sceaux, le manda de nouveau pour qu'il lui fournisse des renseignements complémentaires. Pour cette audition et étant donné le caractère particulier des renseignements demandés au ministre, la Commission a décidé de garder le secret le plus absolu.

Le secrétaire rédacteur qui d'ordinaire assiste aux séances de la Commission, a été lui-même invité à se retirer et c'est seulement en présence des onze commissaires que le Garde des Sceaux s'est expliqué.

UNE SÉANCE DE NUIT

Le procureur-général et le juge-d'instruction sont appelés

La Commission s'est séparée à 7 heures 40, sans avoir pris aucune décision. Elle se réunira à nouveau ce soir à 9 heures et demie, pour entendre le Procureur-général et le juge-d'instruction.

Elle a décidé à la majorité de ne pas entendre M. Antide Boyer et Henry Marel, ne voulant pas paraître vouloir instruire l'affaire au fond et préjuger des résultats de l'instruction.

Les décisions seront connues tard dans la soirée.

Les fausses nouvelles

Un journal du matin affirme qu'avant hier, vendredi deux anciens présidents du Conseil après une conférence avec le Président de la République sont allés chez M. Méline pour lui exposer la nécessité de mettre à tout prix M. Rouvier hors de cause. M. Rouvier doit en mesure de déshonorer la moitié du parlement.

Les deux anciens présidents du Conseil réunis dans cette œuvre de sauvetage seraient MM. Léon Bourgeois et Ribot.

Nous sommes autorisés par M. Léon Bourgeois aujourd'hui à Chartres, à donner à cette note le démenti le plus formel.

L'opinion de la presse

Voici des extraits des principaux journaux parisiens, presque tous sévèrement pour l'attitude de la magistrature et du gouvernement :

Le Gaulois (M. J. Cornély) dit : « Nous nous félicitons particulièrement que toute cette histoire, toutes ces allées et venues de reporters, toute cette instruction publique, cette démission donnée et reprise, aboutissent finalement à un fiasco, à une scandaleuse mistiserie. C'est ce qui est arrivé.

La Petite République s'écrie : « Quoi ! faute d'une clef on n'a pu avoir les pièces desquelles dépend l'honneur d'un certain nombre de représentants. On demandait la suspension de l'immunité parlementaire contre trois députés de l'opposition, et on ne daignait même pas motiver une mesure aussi grave ! Les crocheteurs de serrures et les cambrioleurs ne manquent cependant pas en Palais de Justice et à la préfecture de police. C'était bien vite fait de démantibuler la serrure d'un tiroir des bureaux ! »

L'Echo de Paris. — « Le ministère n'a même pas apporté les documents absolument insuffisants sur lesquels il s'appuie. Ce qu'il a fait, c'est saisir pigne en important la clef des secrets et qui sans doute sera à la première heure demain à pêcher sur les bords d'une rivière voisine restera, dans cette fantastique histoire du Panama, comme un des incidents les plus grotesques. Le gouvernement est mieux fait, pour en propre compte, et sentir sur eux la sueur glacée des affronts ; mais si de telles souffrances peuvent bien payer 8 cents heures, et être pales pour leur